



## Intervertir volontairement une piece jointe

Par **delabarre joel**, le 12/02/2017 à 01:54

Bonjour,

Dans un jugement qui m'a condamné au civil, je me suis aperçu trop tard que mon adversaire avait remplacé la véritable pièce jointe d'un mail confidentiel qu'un cabinet immobilier m'avait adressé, par une autre qui l'avantageait

Cette pièce jointe frauduleuse est pourtant datée postérieurement au mail et a bien été produite dans l'intention de détourner la vérité et de me nuire et a de plus emporté l'assentiment des juges qui m'ont condamné sur la base de ce mail accompagné de cette pièce jointe frauduleuse

J'ai porté plainte au pénal, mais le juge dit qu'il comprend bien que ce n'est pas la bonne pièce mais qu'il ne peut pas la considérer comme fautive car elle n'est pas raturée ni trafiquée

Le cabinet immobilier étant fermé définitivement, je ne peux plus avoir accès aux sources du mail et de la pièce jointe qui l'accompagnait

Que puis-je faire ?

Cette intervention volontaire de pièce dans le but de me nuire me paraissait évidente

Existe-t-il un texte de loi ou un moyen de prouver qu'une pièce jointe remplacée frauduleusement par une autre est un délit pénal ?

Merci